

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (15) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY  
CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISET  
EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET  
LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE  
BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

### ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération rendue  
exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 21.03.2025

Et publication le : 24-03-2025

Le Maire,



### Parcelle AV 562 route des Vernes - Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées au profit du Sila

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune de SAINT JORIOZ est propriétaire de la parcelle cadastrée section AV n°562 sise route des Vernes, à SAINT JORIOZ,

**Considérant** la nécessité pour le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) de raccorder au réseau d'assainissement collectif les cinq lots du lotissement de la Tire ayant fait l'objet du permis d'aménager PA07424224X001,

**Considérant** la demande du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), au titre de sa compétence assainissement, d'établir une servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé sur la parcelle section AV n°562,

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent décider de recourir à un acte en la forme administrative et que l'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir propre du Maire.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **Autoriser** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle section AV n°562 appartenant à la commune de SAINT JORIOZ au profit du SILA,

- **Prendre acte** que cette servitude est consentie à titre gratuit,

- **Prendre acte** que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cet acte nécessaire à la poursuite de cette affaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Rudy SICARD



Le Maire,  
Michel BEAL

